



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

SLO 136

ID : 033-213300700-20220901-2022\_41-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Premier septembre, le Conseil Municipal de BRACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 août 2022

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

**Etaient absent excusé :** Chantal BOURDELAS pouvoir Magali LARAPIDIE, Audrey JOLLY pouvoir Didier PHOENIX, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Gilles RODRIGUEZ

**Secrétaire de séance :** Jacques LASSALLE

**DELIB\_2022/41\_Fonction Publique**

**Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet**

Monsieur le Maire,

**INFORME** l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'accroissement de la population, des besoins d'encadrement et de la nécessité de pérenniser l'emploi de l'agent qui effectue les tâches de secrétaire générale, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité

**D'AUTORISER :**

1. La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

SLO 37

ID : 033-213300700-20220901-2022\_41-DE

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience équivalente.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97